

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 28 AOÛT 2013

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 août 2013 à 19h00 sous la présidence de M. Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mmes Kelly LAURENCE et Juliette MARISSAL et M. Dominique GOMART, procuration à M. Marc BARBIER.

Mme STEENKESTE Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Les travaux concernant l'aménagement du marais communal vont commencer et dans l'attente de subvention le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie, soit un prêt d'un montant de 40000 euros. Ce prêt aura une durée de 54 mois et un taux annuel fixe « réduit » à 2,01 %.

M. le Maire informe le conseil des propositions d'achat de deux parcelles de marais sur la commune : il s'agit des parcelles ZM1 de 24a et 10ca et ZM2 pour 17a 30ca.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité est favorable à cette acquisition.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention émanant des « Restaurants du Cœur.

L'association informe avoir distribué 396 repas dans la commune pour 2 familles.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 1000 € aux « Restaurants du Cœur ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a r a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'Etat pour les Jeunes Agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, et à l'appréciation du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2013.

Considérant les besoins en personnel au service technique, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place deux contrats d'avenir. D'autre part le contrat CUI en cours arrive à son terme et il sera renouvelé pour 6 mois à compter du 1^{er} octobre.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires appliquée dès la rentrée des classes, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de matériel sportif à destination des élèves qui participeront aux activités périscolaires de 15h50 à 16h20.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine opération « brioches » qui aura lieu les 12 et 13 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.



Handwritten signatures and a circular stamp of the Mairie de Brouchy (Somme). The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE BROUCHY (SOMME)".

